

**CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 MARS 2014**

L'an deux mil quatorze le sept mars à 20 heures 45 minutes,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Mme Annie ALLEGRE, 1^{ère} Adjointe aux Finances (le maire étant absent)

Etaient présents : Mmes BARRERE Marie-Pierre, SCOUPE Evelyne, MM. ALLEGRE Marcel, BORYCKI Gérard, DELALEUX Sébastien, M. PORTE Pierre

Absents excusés : DUCHENE Marie-Thérèse, MONTADOR Cécile, PEREZ Robert (procuration donnée à M. ALLEGRE Marcel), MAILLET Maurice (procuration donnée à Mme SCOUPE Evelyne)

Secrétaire de séance : Mme BARRERE Marie-Pierre et M. ALLEGRE Marcel

Le procès verbal du conseil municipal du 9 décembre 2013 est approuvé à l'unanimité

Délibérations

- 1) VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013
- 2) VOTE DU COMPTE DE GESTION 2013

Informations :

- Travaux Cavée Bérault
- Comptes-rendus des syndicats
- Décret n°2013-938 du 18 octobre 2013 concernant l'obligation de présenter une pièce d'identité lors d'un scrutin.
- Prolongement de 5 ans des cartes d'identités
- Cimetière (mise à jour)

QUESTION N°1- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013

Annie Allègre présente le compte administratif 2013

Le CA et le Compte de Gestion 2013 sont consultables en mairie dès leur retour de sous préfecture.

	Fonctionnement	investissement
Dépenses	271 916,42 €	143 675,43 €
Recettes	340 479,50 €	154 579,04 €
Résultat 2013	68 563,08€	10903,61 €
Résultats de clôture excédentaires sur l'année 2013 :	79 466,69 €	
Excédent global :	352 753,79 €	

Mme ALLEGRE souligne que ce résultat excédentaire est le reflet d'une gestion saine et rigoureuse des adjoints aux finances qui se sont succédés notamment Mme CORBEAU.

Le compte administratif est approuvé à la majorité (**2 voix contre** : Mme SCOUPE et M. PORTE) M. BORYCKI souhaite connaître la raison des votes « contre » étant donné que le compte administratif est excédentaire. Mme SCOUPE et M. PORTE ne souhaitent pas s'exprimer sur ce point.

Délibération :

Le Conseil Municipal,

Sur présentation d' Annie Allègre,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29, L2311-1 et suivants, L2312-1 et suivants, L2331-3,

Après en avoir délibéré, à la **majorité (2 voix contre : Mme SCOUPE et M. PORTE)**

Adopte les résultats du compte administratif 2013

	Fonctionnement	investissement
Dépenses	271 916,42 €	143 675,43 €
Recettes	340 479,50 €	154 579,04€
Résultat 2012	68 563,08€	10 908,61€

	Résultat à la clôture de l'exercice 2012	Résultat de l'exercice 2013	Résultat global de clôture au 31/12/2013
Investissement	179 852,40€	10 903,61€	190 756,01€
Fonctionnement	93 434,70€ (158434,70-65000€)	68 563,08€	161 997,78€

QUESTION N° 2 VOTE DU COMPTE DE GESTION 2013

Annie Allègre informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2013 a été réalisée par Mme BRAJON, le trésorier en poste à Vigny et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du maire et du compte de gestion du trésorier,

Adopte à la majorité (3 contre : Mme SCOUPE, MM MAILLET et PORTE) le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2013 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

Délibération :

Le Conseil Municipal,

Sur présentation d' Annie Allègre,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29, L2311-1 et suivants, L2312-1 et suivants, L2331-3,

Après en avoir délibéré à la **majorité (3 contre : Mme SCOUPE, MM MAILLET et PORTE)**

Adopte le compte de gestion 2013

Informations diverses.

Travaux rue de la cavée Bérault : M. ALLEGRE informe de l'avancée des travaux d'enfouissement des réseaux rue de la Cavée Bérault. La 1^{ère} phase concernant l'enfouissement des câbles est terminée. ERDF et France Télécom doivent maintenant intervenir (2^{ème} phase), ensuite, les candélabres seront installés (3^{ème} phase). Il rappelle que les délais ont été tenus et que la voie a fait l'objet d'une remise en forme provisoire. La réfection totale de la voie sera réalisée après réception des travaux d'enfouissement.

Syndicat interdépartemental d'assainissement de la région de la Montcient (SIARM) :

- concernant l'assainissement non collectif, M. ALLEGRE informe qu'une revalorisation de la taxe d'assainissement autonome a été votée afin de permettre le financement des travaux de réhabilitation chez les particuliers.

Cette taxe passera de 0,30 centimes le m3 d'eau consommée à 0,60 centimes/m3 à la prochaine facturation.

- Concernant l'assainissement collectif, le syndicat a voté une revalorisation de la participation pour l'assainissement collectif : la taxe de raccordement passe de 1340 euros à 1500 euros au 1^{er} janvier 2014. Cette taxe n'avait pas été revalorisée depuis 1982.

M ALLEGRE rappelle que le SIARM n'a pas connaissance de la totalité des permis de construire, ce qui constitue une perte financière.

Sur Frémainville, une partie des habitations a fait l'objet d'un contrôle.

En 2014 un curage préventif sera effectué rue du Pavé et rue du Château et la pompe de refoulement rue des Ormeteaux sera changée. Une inspection télévisée des canalisations est aussi prévue.

Communauté de communes Vexin Centre (CCVC) commission développement économique :

M. BORYCKI informe qu'une promesse de vente a été signée par l'enseigne Leclerc-drive pour un terrain de la zone de la Richarderie à Marines.

De plus tous les locaux sont loués à la ZAE du Bord'haut de Vigny et la tour qui a été démolie sera remplacée par des alvéoles et louées à des entreprises.

M. BORYCKI informe qu'actuellement les alvéoles louées rapportent 100 000 euros/an à la CCVC.

Validité de la carte d'identité : à compter du 1^{er} janvier 2014, la durée de validité de la carte d'identité nationale passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures. Ce changement concerne les cartes d'identité sécurisées délivrées à partir du 1^{er} janvier 2014 et celles délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

Cette prolongation est automatique pour les cartes délivrées entre 2004 et 2013 et ne nécessite aucune démarche particulière.

Elections municipales et européennes : pour voter, la présentation d'une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport) est désormais obligatoire quelle que soit la taille de la commune. *Décret n°2013-938 du 18 octobre 2013.*

Cimetière : Mme SCOUBE a effectué un relevé complet des tombes existantes : il reste environ quarante places libres. De nombreuses places ont été achetées et suggère de délimiter les emplacements retenus.

M. BORYCKI donne lecture d'une réponse de la majorité aux propos tenus et écrits par le maire lors de la présentation de ses vœux 2014. La réponse est lisible sur le site de Frémainville.

La séance est levée à 21h 25

Vu les secrétaires de séance

**l'adjoint délégué
Annie Allègre**



Déclaration de la majorité municipale

Le 31 janvier, le maire a présenté ses vœux à la population de Frémainville.

Le discours, prononcé à cette occasion, a mis gravement en cause les élus de la majorité municipale.

Nous avons décidé de ne pas répondre par tract dans les boîtes à lettres, mais d'attendre de le faire de manière officielle lors d'un prochain Conseil municipal.

Le Maire, ayant jugé bon de distribuer ce discours à l'ensemble des habitants au frais de la commune, il est donc légitime que nous fassions usage de notre droit de réponse.

Tout d'abord, reprenons ce qui a été dit sur les fossés de la rue des Saules Gallots : ils ont disparu suite à la réfection de la route par le Département, et donc, ce n'est pas un défaut d'entretien suite au départ de l'ancien cantonnier. Notons la critique indirecte de notre agent d'entretien actuel qui n'était pas présent à l'époque.

Reprenons donc les accusations calomnieuses et diffamatoires du maire :

1. Démissions en 2011 de 3 conseillers dont un maire-adjoint : ces démissions de membres de la liste Maillet élue en 2008, sont dues à des désaccords avec les méthodes du maire et non à une soi-disant « pollution mensongère ». Cela démontre qu'après 3 ans de mandat, le maire avait perdu non seulement la confiance de 3 membres de sa propre liste, mais aussi la confiance d'une grande partie des habitants puisque la liste qu'il a soutenue lors des élections partielles de 2011, a été largement battue et a amené une nouvelle majorité au conseil.
Notons que cette perte de majorité aurait dû conduire le maire à démissionner de son poste comme cela se pratique dans toute démocratie.
2. Le Maire s'est vu retirer ses délégations pour non accomplissement de ses responsabilités : non représentation de la commune dans les instances communales et intercommunales et défaut de compte-rendu de ses délégations (voir Conseils municipaux des 25 novembre 2011 et 30/03/2012 et lettre au maire du 4/11/2011)
3. « Piratage des ordinateurs de la Mairie et démission de la secrétaire de Mairie » : Pour les conseillers, il n'y a rien à pirater et la secrétaire a changé de municipalité pour raisons personnelles. Notons le manque de délicatesse qui consiste à se servir d'une personne absente.
4. « Mise en panne de l'ordinateur du maire » : c'est évidemment une invention puisque le bureau est toujours fermé à clé
5. codes individuels et secrets sur la photocopieuse : en 2011 nous avons constaté que des milliers de photocopies couleurs avaient été faites de manière frauduleuse et représentant environ 1500 euros.
Un code a donc été affecté aux conseillers, y compris le maire, pour faire cesser ces pratiques.
6. « codes individuels sur l'alarme de l'école pour contrôler et vérifier les entrées et sorties du personnel et des enseignants » : après 2 cambriolages de matériels informatiques à l'école, le Conseil a décidé d'installer une alarme avec codes personnalisés. Les listings d'entrées-sorties sont archivés par le prestataire de service et ne sont accessibles que sur demande expresse
7. « Je ne reçois plus aucune information » : tout est au secrétariat, tous les jours.
8. « Tous les habitants sont fichés, contrôlés, espionnés » : dans son discours, le maire a indiqué qu'il en avait les preuves. Nous les attendons toujours. Ce point ne figure plus dans le papier distribué.
C'est une grave diffamation dont nous nous réservons le droit de tirer des conséquences.

Le 7 mars 2014

Signé : la majorité municipale